

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine naturel		IA				
Eaux		IAC				
	AS1	IAC3	Protection des eaux potables	Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique Article R 1321-13	Arrêté préfectoral du 24 octobre 2006	Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex
			<u>Commune de la Vancelle :</u> Dérivation des eaux et protection des captages d'eau potable des sources : Source Hintereck Ouest n° 03076X0001, source Hintereck Est n° 03076X0065, source Chalmont n° 03076X0008, source Grottenwasser n° 03076X0089, forage n° 03076X0088 situés sur le ban des communes de La Vancelle, Liepvre et Neubois - périmètre de protection rapprochée			
			<u>Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin :</u> Dérivation des eaux et protection des captages d'eau potable des sources : Source fullbach 1 n° 03076X0004/S1, source fullbach 2 n° 03076X0005/S2, source fullbach 3 n° 03076X0006/S3, source fullbach 4 n° 03076X0007/S4 situées sur le ban de la commune de La Vancelle - périmètre de protection rapprochée		Arrêté préfectoral du 8 décembre 2010	

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Plan d'Occupation des Sols

Commune de La Vancelle

mars 2011

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE Patrimoine Culturel		I				
		IB IBb				
Monuments Naturels et Sites	AC2	IBb1	Sites inscrits et classés <u>Secteur n° 1 du Massif des Vosges</u>	Article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée (art. abrogé par l'art. 72 de la loi n° 83-8) Code de l'Environnement Articles L 341-1 à L 341-22	Arrêté ministériel du 1er septembre 1971	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DIREN) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex
Patrimoine Sportif		IC				
	JS1	ICa	Terrains de sport dont le changement d'affectation est soumis à autorisation - Handball - Volleyball	Code des sports Article L 312-3 Article 42 de la loi n° 84.610 du 16 juillet 1984		Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

(*) Code de l'Urbanisme

Page 2

SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha- numérique	Catégories de (*) servitudes				
Energie		II				
Electricité et Gaz		IIA				
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Lignes électriques exploitées par R.T.E. :</u> Ligne H.T.B. 63 kv Sélestat - Sainte-Marie-aux-Mines	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex RTE-Electricité de France Energie Est - Groupe d'Exploitation Transport Alsace 12, Avenue de Hollande 68110 ILLZACH

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne	T7	IIDe IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Télécommunications	PT1	IIIE IIIE1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques <u>Station hertzienne de Neubois :</u> Zones de garde et de protection contre les perturbations électromagnétiques : (zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle d'un rayon de 1000 mètres) (zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle d'un rayon de 3000 mètres)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.57 à L.62-1 Articles R.27 à R.39	Décret ministériel du 30 septembre 1994	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Plan d'Occupation des Sols

mars 2011

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câble de transmission FT n° 1</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L.48		FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

(*) Code de l'Urbanisme